

Déclaration de la CGT en ouverture de la réunion de négociation du 26 août 2019

En juin 2019 la direction de Radio France a convoqué les organisations syndicales à des réunions de négociations visant à mettre en application le projet stratégique. En préambule de ces réunions la direction a proposé la négociation d'un « accord de méthode » qui précisait les thèmes et le calendrier des négociations.

L'ensemble des organisations syndicales a refusé de participer à ces négociations sur l'accord de méthode. S'en est suivie une grève générale le 18 juin regroupant 70 % des salarié-es qui par cette journée ont manifesté leur refus du plan stratégique.

Aujourd'hui, 26 août 2019, un accord de méthode est à nouveau proposé à la négociation, alors que nous n'avons toujours pas les éléments justifiant les conséquences sociales et éditoriales, qui, on le voit déjà, mettent en péril les métiers et les missions radiophoniques de Radio France.

Présenter de nouveau cet accord de méthode, en faisant fi de notre réaction, nous salarié-es et organisations syndicales, représente une profonde marque de mépris à notre égard. C'est inacceptable ! En effet, par ce nouvel accord de méthode la direction demande aux organisations syndicales de signer d'ores et déjà les thèmes et le calendrier des négociations. Il est leur est ainsi demandé d'entériner le plan stratégique !

Voici quelques thèmes proposés à la négociation par le texte de cet accord :

- « Mise en place d'un nouveau système horaire correspondant à un aménagement du temps de travail sur une période de référence supérieure à la semaine »
- « Diminution du nombre de jours de congé payé à hauteur de 4 à 7 jours ouvrés »
- CET
- « Mise en place et gestion d'un vivier CDD pour certains métiers »
- Négociation d'un accord de GEPP (gestion des emplois et des parcours professionnels) permettant entre autre « un accompagnement de départs volontaires ».
- Négociations sur « la qualité de vie au travail incluant notamment l'accompagnement des salarié-es par des actions de prévention dans un contexte d'évolution de l'entreprise »...
- « Révision de certaines dispositions inscrites dans le titre 3 du NAC musicien-ne-s »
- Négociation des droits d'auteurs et droits voisins « afin d'accroître les possibilités de diffusion des programmes de Radio France notamment sur le numérique »...

Chacune des thématiques est abordée en lien avec le plan stratégique.

Ces thèmes de négociation, commente Madame Chavanier DRH de Radio France, font « partie intégrante d'un équilibre global dans le cadre du projet d'entreprise ». S'agirait-il d'imposer un système du tout ou rien ?

La CGT refuse ces négociations qui marquent, si l'accord était signé, l'acceptation par les signataires d'un projet d'entreprise dangereux. Négocier sa mise en application, c'est l'accepter en aveugle.

Le 26 août 2019